

La Municipalité de Grandson met au concours un poste de :

Gestionnaire du réseau d'épuration et des STAP

Gestionnaire transitoire de la STEP

100% - H/F

aux services des Travaux et environnement & Réseaux et énergies

Tâches principales :

- Assurer le bon fonctionnement ainsi que les travaux de révision et d'entretien de la station d'épuration intercommunale de Grandson, jusqu'à sa désaffectation en 2023
- Prélever les échantillons de contrôle pour le laboratoire et assurer le suivi de la conformité aux législations en vigueur
- Réaliser la surveillance du réseau communal d'épuration, y compris les ouvrages de relevage et superviser les opérations d'entretien inhérentes
- Participer aux projets de modernisation du réseau d'épuration
- Participer au service de piquet et aux travaux d'urgence, y compris pour le service hivernal
- Participer à la préparation et la gestion des budgets

Profil souhaité :

- CFC dans une branche technique directement liée à l'activité, idéalement d'électromécanicien, automaticien ou électricien
- Expérience professionnelle confirmée dans le domaine
- Capacité à fonctionner de manière autonome
- Sens des responsabilités, esprit d'analyse et de synthèse

Conditions spéciales :

- Etre domicilié à environ 10 minutes de Grandson et disponibilité pour assumer des piquets d'intervention avec des horaires irréguliers (également le weekend)
- Titulaire du permis de conduire pour véhicules légers (catégorie B)
- Extrait du casier judiciaire suisse à fournir lors de l'engagement
- Entrée en fonction : dès que possible

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Laurent Thiémard, chef de service, 079 657 82 36.

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae, copies de diplômes et certificats, références, prétentions de salaire, sont à adresser au service des Travaux et de l'environnement, rue Basse 57, CP 23, 1422 Grandson ou par courrier électronique à lth@grandson.ch, d'ici au 1er juin 2022 au plus tard.

Les candidatures incomplètes ou non-conformes ne seront pas prises en considération dans le processus de traitement des dossiers et aucune suite n'y sera donnée.